

MAIRIE DE SAINT-CLAR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 19 août 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille-vingt-cinq le dix-neuf août à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric BALLESTER.

Date de convocation : 12 août 2025.

Conseillers en exercice : 10

Présents : BALLESTER Eric VILLADIEU Catherine, BORDES Stéphanie, GAURAN Jean-Luc, RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène, TERNIER Gilles, POUTEAU lionel, VILLEMUR Michèle

Excusés : PAYER Dominique,

Absents : ETIENNE Patrice

Secrétaire de séance : VILLEMUR Michèle

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du 29 juillet 2025
- Déclaration d'Intention d'Aliéner
- Tarification droit de place – Commerce ambulant
- Subvention exceptionnelle au Sporting Club Saint-Clarais
- Plan de financement - Réhabilitation des places Lomagne et Foirail
- Questions diverses

Adoption du procès-verbal du 29 juillet 2025 : validé.

Déclaration d'intention d'aliéner : (lot 1309) Pons/Larrue vente à Cluzet/Rouillès : ok validé.

Tarification des droits de place commerce ambulant : 20 euros pour une journée en dehors de la zone marché : ok validé.

Concernant l'installation des marchés gourmands : une organisation précise sera fixée l'an prochain (bâches, protection des sols etc).

Subvention exceptionnelle au Sporting-club de Saint-Clar pour achat de matériel aménagement terrain : ok validé (410,91 euros pour remboursement).

Montant des travaux auprès de l'agence de l'Eau - Financement demandé (réhaussement) : le Conseil municipal compte solliciter la demande à hauteur de : 83,596 euros (maximum) pour obtenir possiblement un budget d'environ 33.458 euros... Un dossier sera déposé dès jeudi 21 août sachant que pour obtenir ce montant, il faut qu'un permis d'aménager soit préalablement accepté. Le Conseil municipal valide la proposition.

La séance est levée.